

éphémère. *Et, aux dernières nouvelles, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'il ne soit que d'un bilinguisme camouflé?*

Ces marchandages de justice, ces violations de la lettre ou de l'esprit de la Constitution de 1867 peuvent-elles avoir un autre sens que de marquer la prépondérance politique d'une race sur l'autre, que de nous assigner, dans la Confédération canadienne, le rang du parent pauvre? En ce cas, les Canadiens français doivent-ils, par un enthousiasme irréfléchi et des fêtes bruyantes, sanctionner les dénis de justice commis contre eux, célébrer la qualité de citoyens de deuxième zone qu'on leur inflige?

Nous n'ajoutons rien. Un peuple qui a le sens de la dignité, devrait savoir à quelle hauteur, le 1er juillet prochain, ne pas hisser ses drapeaux.

L'ACTION FRANÇAISE.

ROBERT BALDWIN ET LE FRANÇAIS.

Baldwin écrivait à Lafontaine le 14 août 1844: « Which is considered your best college in Lower Canada? I must either send Wilcocks to France or try him for one winter at least in one of your colleges below. I must not expose him to the miserable embarrassment that I labour under myself from a want of French. Maria will, I think, return with her sister to the Ursulines at Quebec. . . »

Le 2 décembre 1845, Lafontaine écrivait à Robert Baldwin: « With patience and goodwill, two qualities which you fortunately possess to a high degree, I have no doubt that you will soon become master of the French language, at least so as to be able to read books published in that language. Afterwards practice will enable you to use it in conversation, particularly if during the next college vacation, you continue to take lessons from master Bod. » (*Papiers de Lafontaine et Papiers de Baldwin, Archives du Canada.*)